

Recommandations interprofessionnelles Campagne primeur 2017

Deux types de pommes de terre sont récoltées et disponibles au printemps et à l'été de chaque année :

- > Des **POMMES DE TERRE DE PRIMEUR** répondant à l'arrêté de commercialisation,
- > Des **POMMES DE TERRE DE CONSUMMATION** ou **POMMES DE TERRE DE CONSUMMATION À CHAIR FERME**

LES POMMES DE TERRE DE PRIMEUR

selon l'arrêté de commercialisation du 3 mars 1997 modifié par l'arrêté du 18 février 2009

- Elles doivent avoir été récoltées dans l'année, avant leur complète maturité,
- leur peau doit pouvoir être enlevée aisément sans épluchage,
- sont inaptes à une longue conservation,
- doivent être commercialisées rapidement après l'arrachage,
- ne peuvent être commercialisées que jusqu'au 15 août de chaque année.

Seules les pommes de terre de primeur qui répondent à cette définition pourront :

- Utiliser l'argumentation « fraîchement récoltées »,
- Etre identifiées « Primeur de France » selon les conditions de la section nationale des primeuristes, contact section nationale primeur : Anne-Sophie HERRY - as.herry@cerafel.com
- Ce logo peut également être associé au logo « Pommes de terre de France », réservé aux opérateurs adhérant au règlement technique d'usage. Voir www.cnipt.fr
- La réglementation permet également d'appeler les **POMMES DE TERRE DE PRIMEUR** « pommes de terre nouvelles ». Le Cnipt recommande cependant de les appeler uniquement **POMMES DE TERRE DE PRIMEUR** pour éviter la confusion dans l'esprit du consommateur avec les pommes de terre « nouvelle récolte ».



LES POMMES DE TERRE DE CONSERVATION « NOUVELLE RÉCOLTE »

Sont les pommes de terre matures très précoces et précoces **récoltées et commercialisées en France** en 2017.

Selon la réglementation, elles doivent être étiquetées :

> **POMMES DE TERRE DE CONSUMMATION**

ou

> **POMMES DE TERRE DE CONSUMMATION À CHAIR FERME**

(selon le catalogue d'inscription de la variété).

Elles peuvent porter en complément la mention « nouvelle récolte » jusqu'au 30 septembre.



CONSERVATION 2016/2017

CONSERVATION « Nouvelle récolte »

Conservation 2017/2018
(variétés matures très précoces et précoces)

DE PRIMEUR

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept. Octobre

Pour que les consommateurs puissent apprécier et identifier ces différences, le CNIPT recommande de laisser un maximum de place à l'offre **POMMES DE TERRE DE PRIMEUR** et « nouvelle récolte », lorsque celle-ci atteint son meilleur potentiel qualitatif et quantitatif. Les **POMMES DE TERRE DE PRIMEUR**, du fait de leur fraîcheur et de leur fragilité, doivent en outre bénéficier d'une attention particulière.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES RÉCOLTES 90 à 120 jours entre plantation et récolte (moy. 100 jours)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août
Val de Loire - Ré - Noirmoutier								
Bretagne								
Perpignan / Roussillon								
Sud-Est (Provence / Camargue)								
Sud-Ouest (Midi-Pyrénées / Aquitaine)								
Rhône-Alpes								
Normandie								
Alsace								
Centre*								
Champagne-Ardenne*								
Picardie*								
Nord-Pas de Calais								

* Uniquement de la nouvelle récolte

■ Période de plantation et culture

■ Récolte et présence sur la marché

■ Pic de commercialisation

■ Absence sur le marché

RECOMMANDATIONS INTERPROFESSIONNELLES SUR L'EMBALLAGE ET LE CONDITIONNEMENT

Afin de préserver toute la fraîcheur du produit et pour garantir toutes les qualités visuelles et gustatives propres à la POMME DE TERRE DE PRIMEUR :

Privilégier des petits formats de conditionnement

- Le CNIPT recommande l'usage d'un conditionnement de petit format pour assurer une rotation forte des produits, à l'instar de certains fruits et légumes de saison, fragiles et peu stockables
- Pour les pommes de terre vendues en pré-emballé : le CNIPT recommande l'usage de conditionnements en 1 kg (voire en 1,5 kg max.)
- Pour les pommes de terre vendues en vrac : le CNIPT recommande l'usage de plateaux (ou autres conditionnements) en 5 kg (voire 10 kg ou 12,5 kg max.).

Privilégier un emballage protecteur et différenciant

- Le CNIPT recommande l'usage d'un emballage protecteur qui maintienne toutes les spécificités du produit, permettant de :
 - > Protéger de la lumière
 - > Protéger des chocs
 - > Ne pas être concentrateur de chaleur

Pour démarquer les **POMMES DE TERRE DE PRIMEUR** des **POMMES DE TERRE DE CONSOMMATION** et **POMMES DE TERRE DE CONSOMMATION À CHAIR FERME**, l'emballage peut mettre en avant l'origine et/ou la dimension régionale du produit (signes visuels évocateurs du bassin de production).

Il est également recommandé de rendre suffisamment visibles et lisibles les mentions légales sur l'étiquetage.

RECOMMANDATIONS INTERPROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE

- Accompagner l'offre en magasin** (emplacement de préférence différencié de celui de la **POMME DE TERRE DE CONSERVATION**, signalétique attractive faisant ressortir la dimension fraîcheur des produits)
- Intégrer le produit dans la chaîne logistique des produits de saison « sensibles » et rapidement périssables, de la récolte jusqu'à la mise en rayon
- Suivre les recommandations de la fiche pédagogique « LA POMME DE TERRE DE PRIMEUR, un produit ultra frais » concernant sa gestion en rayon et complétée par la fiche pédagogique « Balisage des pommes de terre au sein du rayon fruits et légumes ».

COMMUNICATION PRIMEUR

Grand public

Sponsoring TV d'émissions de jeux sur France TV et de « Un dîner presque parfait » sur W9

- > du 1^{er} au 28 mai 2017
- > 315 GRP
- > 37% de couverture chez les 35-59 ans
- > 15,2 répétitions

Communication digitale



Relations presse et publiques

Dossier de presse pour annoncer la primeur aux médias aux longs délais de bouclage

Portage produits en presse grand public auprès de 20 rédactions

Dans le cadre du programme européen : Voyage presse

Animations en magasin

Outils RP : dossier presse, fiches mensuelles, pushmail recette, newsletter, déjeuner presse, atelier culinaire, créations de contenus.

43-45 rue de Naples - 75008 Paris

Tél. : 01.44.69.42.10

Fax : 01.44.69.42.11

cnipt.fr

cnipt-pommesdeterre.com

recette-pomme-de-terre.com



Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre